



Résumé de l'enquête

Dossier de la SiRT n° 2025-0035

Renvoi de la

Division J de la GRC

Le 11 avril 2025

Erin E. Nauss
Directrice
9 octobre 2025

MANDAT DE LA SiRT

La Serious Incident Response Team (SiRT), soit l'équipe d'intervention en cas d'incident grave, a le mandat d'enquêter sur toutes les affaires de décès, de blessures graves, d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes ou sur d'autres affaires d'intérêt public pouvant découler des actes posés par un agent de police en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ce mandat englobe les incidents qui se produisent pendant les heures de service ou en dehors de celles-ci, afin d'éviter tout parti pris réel ou perçu de la part de policiers enquêtant sur d'autres policiers.

Étant donné que des accusations ont été déposées et que l'affaire a été soumise à la justice, le présent rapport ne traitera pas des faits entourant cette affaire.

RÉSUMÉ

Le 11 avril 2025, la SiRT a reçu un renvoi de la Division J de la GRC au sujet d'une collision entre un véhicule de la GRC et un véhicule civil qui s'est produite à Steeves Mountain, au Nouveau-Brunswick, alors que des agents de la GRC répondaient à un appel.

Il existe des motifs raisonnables et probables de croire qu'un membre de la GRC a commis une infraction à la *Loi sur les véhicules à moteur* du Nouveau-Brunswick.

Le 9 octobre 2025, l'agent Attilio Cazares-Caucci a été accusé d'avoir refusé de céder la priorité, en violation de l'article 166 de la *Loi sur les véhicules à moteur* du Nouveau-Brunswick.